

## Les avantages fiscaux du don

### Particuliers :

Si vous êtes soumis à l'IR (impôt sur le revenu). Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% (\*) du montant de votre don.

Un don de 100 euros vous coûte réellement 34 euros.

### Si vous êtes soumis à l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) :

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur l'IFI de 75% du montant de votre don, dans la limite de 50.000 euros.

Un don de 10.000 euros vous coûte réellement 2.500 euros.

### Un reçu fiscal vous sera envoyé quel que soit le montant du don :

Pour toutes questions sur lui suivi des dons contactez-nous par mail :

lesmaisonsdeladignite@gmail.com